



**Consultations régionales concernant les « Principes relatifs à l'efficacité de la coopération syndicale au développement »  
Lomé, 27 et 28 mai 2010**

## **RAPPORT**

### **Contexte : introduction aux « Principes » et à l'Open Forum**

- L'efficacité du développement est aujourd'hui l'un des principaux thèmes devant être abordés par les syndicats.
- La stratégie de la CSI place la coopération au développement et le renforcement des capacités parmi les priorités politiques de l'organisation ; à l'échelon international, l'on débat sur le rôle des OSC et leur contribution à la coopération au développement.
- Présentation du contenu du Plan d'Action d'Accra ainsi que du processus de l'Open Forum, sa composition et ses objectifs.
- Rôle de la CSI dans le cadre de l'Open Forum et consultations thématiques.

*Voir la note d'information et les autres documents préparatoires sur l'Open Forum (ANNEXE 1)*

### **Objectifs**

Les *Principes* se réfèrent et expriment les valeurs et la vision concernant les partenariats des syndicats en matière de développement, ainsi que les aspects liés à la coopération/coordination. Ils mettent par conséquent l'accent sur la DIMENSION INTERNE de l'efficacité de la coopération syndicale au développement.

Le processus de consultation vise principalement à sensibiliser les organisations syndicales des pays du Sud sur le contenu des Principes et à connaître leurs points de vue et perceptions de manière à recueillir des contributions supplémentaires quant à leur formulation. En effet, les principes devront finalement s'accompagner de *Directives opérationnelles*, visant à identifier les instruments et mécanismes possibles facilitant l'application concrète du contenu des Principes.

Par conséquent, les consultations ont pour objectif de :

- 1) Débattre et analyser le contenu des Principes du point de vue des organisations du Sud
- 2) Renforcer, parmi les organisations syndicales, les approches et les visions communes concernant les critères de coopération au développement (c'est à dire le partenariat, la coordination...);
- 3) Soutenir l'efficacité aux niveaux national, régional et mondial ;
- 4) Rassembler les contributions relatives à l'élaboration des directives opérationnelles (pour la mise en œuvre des Principes et le suivi de nos méthodes de travail) ;
- 5) Contribuer au processus global de consultation de l'Open Forum (AG d'Istanbul) en s'appuyant sur l'expérience du mouvement syndical.

*Voir le document sur les Principes (ANNEXE 2)*

## **Méthodologie et activités**

La première consultation sur les Principes a eu lieu à Lomé, Togo, dans les locaux du centre national de formation syndicale, où est également situé le siège de la CSI-Afrique.

Cet événement a compté 35 participants de 32 organisations provenant de pays d'Afrique anglophone et francophone ainsi que deux représentants d'organisations européennes (ayant pris part au processus d'élaboration des Principes) et les représentants des Fédérations syndicales internationales dans la région. Les participants correspondaient au profil requis puisqu'ils étaient tous à la tête des départements chargés de la formation au sein de leur organisation, et/ou gestionnaires de programmes.

Les deux journées de la consultations ont été organisées comme suit :

- 1) consultation sur le document des Principes : les participants ont été invités à passer en revue le contenu des Principes et à formuler des suggestions et des remarques en cas de besoin. Par la suite, il était demandé aux participants d'indiquer au moins trois directives opérationnelles pour chacun des Principes, en fonction de leurs propres besoins. Les participants se sont divisés en quatre groupes de travail (2 francophones et 2 anglophones) puis se sont regroupés en plénière pour présenter les résultats des groupes et en débattre.
- 2) consultation sur « un environnement porteur » pour les OSC : dans ce cas aussi les participants se sont répartis en deux groupes de travail, puis retrouvés en plénière pour un débat.

*Voir la liste des participants (ANNEXE 3)*

# Résultats

## Consultation sur les Principes et les directives opérationnelles

Les éléments suivants constituent la synthèse des résultats des quatre groupes de travail mentionnés ci-dessus.

### *Contexte*

Les groupes ont suggéré que cette section comporte un bref aperçu historique de l'évolution de la coopération syndicale au développement. Un élément abordé dans le document d'information générale avait été que les Principes promeuvent un cadre mondial cohérent ainsi qu'un sentiment partagé d'appropriation des initiatives de coopération au développement. L'autre élément figurant dans le document d'information générale qui devrait se retrouver dans la section du contexte est que l'objectif du réseau est d'améliorer la coordination des acteurs du développement au sein des syndicats et de soutenir l'autonomisation des organisations du Sud. Il convient de relever le défi de définir et renforcer le mécanisme et les méthodes de travail, qui ont de fait des répercussions directes et des conséquences sur l'efficacité de nos initiatives de coopération au développement.

### *Finalité des Principes*

L'efficacité syndicale : une phrase qui se trouve à la fin du paragraphe devrait en fait être le phrase d'accroche. Il faudrait dire : les syndicats sont à la fois un partenaire social dans les relations tripartites réunissant employeurs, gouvernement et travailleurs, et un membre de la société civile.

### *Appropriation démocratique*

Les groupes suggèrent que le mot « partenaire » dans la définition du principe figurant dans la deuxième phrase devrait devenir « partenariat ».

#### > **Directives opérationnelles :**

- Les consultations des membres doivent être encouragées au moyen d'une participation adéquate des représentants dans les organes de l'organisation (le rôle des structures de base doit être promu pendant la phase d'évaluation des besoins ainsi que dans la planification stratégique).
- Faire intervenir les différents niveaux de l'organisation en vue de finaliser le contenu du projet avant de conclure officiellement avec l'organisation partenaire.
- Communication adéquate de l'accord final : il doit être diffusé entre tous les représentants pertinents avant de passer à la mise en œuvre.
- Impliquer tous les représentants pertinents dans le suivi et l'évaluation du projet.

## *Partenariat*

Les groupes étaient d'accord avec le texte de description du principe. Les suivantes directives ont été mises au point :

### > **Directives opérationnelles :**

- Diffuser le document des Principes afin qu'il devienne la base des valeurs communes dans les partenariats.
- Dans les initiatives de coopération au développement, des accords doivent être signés et comporter un mémorandum d'entente stipulant les mandats, les conditions et les rôles de chacun dans l'intervention prévue.
- Les accords doivent être souscrits en respectant pleinement le rôle de chaque organisation ainsi que leur prérogative de déterminer leurs propres objectifs et leurs fonctions internes.
- Les partenaires doivent reconnaître et recourir à l'expertise locale dans la mise en œuvre du projet ; si une expertise externe est nécessaire, elle doit bénéficier de l'appui d'un expert technique interne.

## *Autonomie*

Les groupes ont formulé les suggestions suivantes pour la définition du mot « autonomie » : les syndicats s'engagent à respecter l'autonomie ainsi que la capacité de prendre des décisions et d'entreprendre des actions sans ingérence politique... Il faut souligner également que « les bailleurs s'engagent à respecter la capacité des organisations bénéficiaires de prendre leurs propres décisions internes sans ingérence extérieure ». Par ailleurs, il convient de biffer le membre de phrase « ...et constitue une condition préalable à l'Autonomie dans les relations syndicales Nord-Sud » car il manque de clarté.

Les participants ont mis en exergue l'autonomie comme étant l'élément le plus important sur la base des principes démocratiques. L'autonomie est essentielle tant au Nord, car les syndicats doivent être en mesure de faire avancer leurs priorités aux yeux de leur gouvernement national, qu'au Sud, où les syndicats doivent préserver leur indépendance face à l'influence du soutien extérieur.

Dans certaines situations, des alliances avec des gouvernements et/ou des employeurs peuvent être nécessaires en vue de protéger les intérêts des travailleurs. Toute alliance qui ne compromette pas la position des syndicats et n'affecte pas leur jugement doit être vue comme positive et nécessaire.

### > **Directives opérationnelles :**

- Tous les syndicats doivent faire en sorte que leurs pratiques démocratiques internes habituelles soient institutionnalisées.
- Les organisations dans un partenariat doivent pouvoir choisir et désigner librement leurs responsables chargés de l'exécution des projets, en respectant l'égalité des chances.
- Il faut créer des systèmes efficaces qui garantissent l'autonomie financière de l'organisation, ce qui signifie 1) un système de collecte des cotisations et 2) la mise en place d'activités et/ou de services à l'intention des travailleurs.
- Il faut renforcer l'administration fonctionnelle et opérationnelle au sein des organisations.

## *Transparence*

Les membres des groupes étaient d'accord avec le texte décrivant le principe et ont élaboré les directives suivantes pour la mise en œuvre du principe :

> **Directives opérationnelles :**

- Renforcer la communication et le partage d'information de manière ascendante.
- Mettre au point des projets bilatéraux et multilatéraux entre partenaires syndicaux qui devront être mis en commun.
- Fournir une plateforme ou un cadre pour le partage d'informations entre partenaires syndicaux.
- Il doit y avoir une périodicité de la présentation de rapports, et ceux-ci doivent inclure le point sur l'évolution financière ; les rapports doivent être à la disposition des deux partenaires.
- Les partenaires doivent pouvoir accéder à l'information à tout moment.

## *Responsabilité et reddition de comptes*

Les groupes étaient d'accord avec le texte de présentation du principe. Les directives suivantes ont été formulées :

> **Directives opérationnelles :**

- Mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi au sein de nos organisations.
- Évaluer les activités et obtenir une remontée d'information des parties prenantes.
- Mettre en place des mécanismes conjoints d'évaluation des résultats avec les bailleurs.
- Les évaluations et études d'impact doivent être mises à la disposition des représentants des membres.
- Organiser un renforcement des compétences pour tous les responsables de la comptabilité du projet en vue de préparer adéquatement les rapports de projets.
- Les rapports relatifs aux projets doivent être soumis à des audits réguliers.
- Les rapports ayant été soumis à des audits doivent être mis à la disposition des partenaires et des représentants des membres.

## *Cohérence*

Les groupes étaient d'accord avec le texte de présentation du principe. Les directives suivantes ont été mises au point :

> **Directives opérationnelles :**

- Élaborer un cadre stratégique pour la formulation et l'exécution des initiatives de développement.
- Prévoir des bases de données mises à jour régulièrement sur les initiatives de coopération au développement.
- Rester constamment informé des évolutions du contexte mondial, des programmes syndicaux aux niveaux international ou régional ainsi que des pratiques des syndicats en matière de coopération.

- Constituer un forum pour le partage d'information sur les projets entre tous les partenaires afin d'éviter que des initiatives fassent double emploi.
- Mettre en place un organe qui garantisse l'évaluation et le respect des différents niveaux de cohérence.

### *Inclusion et égalité*

Les groupes étaient d'accord avec le texte de présentation du principe. Les directives suivantes ont été formulées :

#### **Directives opérationnelles :**

- Adoption de politiques et de structures en vue de consulter les groupes spéciaux ou marginalisés.
- Introduire des quotas (action affirmative) pendant la mise en œuvre des programmes de développement.
- Constituer et mettre à jour une base de données de tous les groupes spéciaux ou défavorisés, au sein du syndicat (organisation)

### *Pérennité*

Les groupes étaient d'accord avec le texte de présentation du principe. Les directives suivantes ont été formulées :

#### **> Directives opérationnelles :**

- Prévoir une part de ressources propres afin de donner un suivi aux projets après la cessation du soutien externe (par exemple une capacité en ressources humaines à laquelle il sera possible de recourir une fois que le projet aura pris fin)
- Commencer à mettre de côté des fonds spéciaux pour des activités de projets en vue de garantir la pérennité du projet.
- Renforcer les compétences techniques humaines pour la mise en œuvre des projets.
- Mettre en place des partenariats avec des employeurs pour constituer un fonds d'éducation et/ou de formation pour les travailleurs.
- Créer des fonds spéciaux (activités génératrices de revenus) en vue de mettre en œuvre des projets
- Mettre au point des politiques et des stratégies efficaces et permanentes en vue de recruter de nouveaux membres dans de nouveaux secteurs
- Parvenir à une gestion efficace des systèmes financiers en vue de mieux utiliser les ressources.
- Justificatifs des paiements des cotisations.

## Consultation sur l'environnement porteur pour les OSC et directives opérationnelles

Les éléments suivant constituent la synthèse des résultats des deux groupes de travail mentionnés plus haut.

Le *Plan d'Action d'Accra* reconnaît que les OSC ont un rôle essentiel à jouer dans la formulation des politiques nationales en matière de développement et pour le respect de leur autonomie. Comment ces déclarations peuvent-elles se traduire dans la pratique ?  
Définition d'un environnement porteur : « ensemble de conditions reliées entre elles (qu'elles soient juridiques, administratives, fiscales, liées à l'information, politiques ou culturelles) et ayant un impact sur la capacité des acteurs du développement à intervenir de manière soutenue et efficace dans les processus du développement ».

Les participants ont été invités à aborder cette question en suivant trois niveaux d'analyse :

- ***Reconnaissance des OSC : facteurs juridiques et politiques***
- ***Promotion des OSC : accès à la prise de décisions et aux processus consultatifs, et espace pour y prendre part***
- ***Fonctionnement des OSC : mécanismes de soutien financier pour la capacité des organisations***

Les participants devaient, à la fin, énumérer par ordre d'importance sur la base des défis rencontrés dans leur expérience quotidienne de travail dans leurs domaines respectifs, trois conditions qui doivent être assurées par les gouvernements ou les bailleurs afin que les OSC puissent travailler de manière efficace.

### ***GT 1***

Caractéristiques d'un environnement porteur

Stabilité politique : si la situation politique d'un pays n'est pas stable, cela aura une incidence négative sur un développement effectif.

Démocratie et bonne gouvernance : cela doit inclure la liberté syndicale, la liberté d'expression etc. Conventions de l'OIT.

Stabilité économique

Une plateforme effective de dialogue social, grâce à laquelle les syndicats seront en mesure de s'impliquer dans la formulation de politiques dans le cadre de réunions bipartites et tripartites. Les bailleurs de fonds doivent reconnaître le rôle des syndicats dans les politiques et les programmes en matière de développement.

### ***Directives :***

- > Dresser la cartographie des OSC au niveau national en vue de mieux connaître et comprendre quelles sont leurs activités et les ressources dont elles disposent.
- > Capacité des syndicats à accéder aux financements : amélioration des compétences.
- > Accessibilité accrue de l'information sur les financements.

## **GT 2**

Dimension juridique et institutionnelle : les Conventions 87 et 98 de l'OIT sont souvent violées par les employeurs et les gouvernements.

Promotion : les activités syndicales sont souvent affectées par le peu d'attention que leur accordent les médias, ce qui empêche que le rôle des syndicats soit perçu et compris par l'opinion publique.

Soutien financier : certes, certains gouvernements soutiennent les syndicats à l'échelon national, mais c'est rarement le cas de manière générale.

### **Directives :**

- > Mettre en place un cadre officiel de gestion et de règlement des conflits.
- > Permettre que les actions syndicales soient rendues accessibles et aient plus de visibilité auprès de l'opinion publique (couverture médiatique).
- > Assistance financière : que le soutien direct aux syndicats soit homogène et cohérent.

## **GT 3**

Niveau administratif : les OSC et les syndicats ne sont pas suffisamment impliqués dans la formulation des politiques ni dans les processus décisionnels (lorsque des consultations ont tout de même lieu, les délais ne sont généralement pas suffisants pour permettre une participation effective)

Niveau opérationnel : les bailleurs de fonds imposent souvent des conditions difficiles, telles que des procédures complexes pour l'accès au financement ; absence de priorités sur la base des besoins des bénéficiaires ; les ressources sont rarement allouées aux syndicats, et ne suffisent généralement pas.

### **Directives :**

- > Renforcer la capacité du responsable chargé de la gestion des projets.
- > Simplifier les procédures (rôle aussi de l'OIT).
- > Prendre en compte les priorités des organisations locales.

## **GT 4**

Pouvoir des OSC : ce pouvoir se traduit par leur capacité de représentation sur le terrain, en termes à la fois quantitatifs et qualitatifs. Leur valeur ajoutée réside dans leur capacité de faire face aux réalités sur le terrain. Les OSC devraient également être en mesure de bâtir des partenariats en vue d'influer sur les décisions politiques et la participation collective.

### **Directives :**

- > Renforcer la capacité des OSC au niveau politique et financier



# Conclusions principales

À la lumière des résultats des groupes de travail sur les Principes, il a été demandé aux participants de réaliser une évaluation finale des conséquences pratiques pour le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD), en mettant en exergue le rôle des différents membres composant le RSCD et leurs fonctions respectives.

## *GT francophone*

1. D'après vous, quel est le rôle du RSCD ?
  - Création d'une synergie entre organisations membres au niveau national/régional/mondial et promouvoir la coordination de l'information en vue de les faire participer à la coopération au développement.
2. Que pensez-vous indiquer dans un rapport à vos centrales nationales ou FSI, et comment ?
  - Rapport écrit à la direction
3. Comment pensez-vous utiliser l'information fournie pendant les formations ou la consultation ?
  - En multipliant les activités d'information destinées aux affiliés de base.
4. Que voudriez-vous que la CSI-Afrique fasse pour le RSCD ?
  - Soutien technique, matériel et financier.
5. Quelles sont les priorités du RSCD ?
  - Consolider la capacité organisationnelle de ses membres.
  - Renforcer les outils de communication et d'information, et appuyer la coordination.

## *GT anglophone*

1. D'après vous, quel est le rôle du RSCD ?

Le RSCD doit constituer une plateforme de partage d'information sur les activités de coopération au développement entre toutes les organisations et syndicats membres, contribuant à un développement syndical effectif.

2. Que pensez-vous indiquer dans un rapport à vos centrales nationales, et comment ?

Contenu du rapport :

- Qu'un nouveau réseau s'est constitué sur la coopération syndicale au développement
- Que le nombre de membres de ce réseau est en train d'augmenter
- Que nos centrales nationales font partie de ce réseau

- Que nos centrales nationales ont une contribution à apporter à l'efficacité du nouveau réseau
- Que les centrales nationales doivent coopérer entre elles sur les questions relatives au développement

Comment : présentation d'un rapport.

3. Comment pensez-vous utiliser l'information fournie pendant la consultation ?

- Appliquer ces connaissances dans notre travail en tant que coordonnateurs de projets.
- Partager cette information avec des collègues au travail.
- Intégrer, dans nos programmes de formation, les questions relatives à la coopération au développement.

4. Que voudriez-vous que la CSI-Afrique fasse pour le RSCD ?

- Diffuser l'information sur le réseau à ses membres.
- Établir un Chapitre régional du réseau (personnel) ... pour créer une identité régionale du réseau.
- Coordonner le travail du réseau au niveau régional.
- Renforcer la capacité des membres sur les questions de coopération au développement.

5. Quelles devraient être les priorités du réseau ?

- Faciliter le partage d'information.
- Faciliter le renforcement des capacités.
- Coordonner les activités en matière de coopération au développement.

*CSI/DCE/PS*  
*Bruxelles, 04/06/10*